



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

CONTRISSON

Périmètre délimité des abords de l’Eglise de Saint-Quentin, de la maison à pans de bois (9 rue Simon) et de la ferme (98 petite-rue)



Maison à pans de bois – 9 rue Simon – photographie UDAP 55 - décembre 2021

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est – UDAP de la Meuse
Parc Bradfer - 14 avenue Antoine Durenne - CS 80561 - 55012 Bar-le-Duc – Tél. 03 29 79 93 83
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

CONTRISSON

PDA Unité départementale de l’architecture et du patrimoine de la Meuse

Janv. 2026

1



Réception au contrôle de légalité le 05/03/2026 à 16h17
Référence de l'AR: 055-245501184-20260304-CC2026_014-DE
Affiché le 05/03/2026 ; Certifié exécutoire le 05/03/2026

Contrisson

Contrisson est une commune rurale du département de la Meuse, intégrée à la région Grand Est. Elle fait partie de l'aire d'attraction de Bar-le-Duc, chef-lieu du département situé à environ 19 km. La commune s'étend sur 11,91 km² entre les rivières la Saulx et l'Ornain. Le territoire est limité par les communes de Remennecourt, Rancourt-sur-Ornain, Revigny-sur-Ornain, Vassincourt, Mognéville, Andernay et Sermaize-les-Bains (Marne). La commune fait partie du canton de Revigny-sur-Ornain et de la communauté de communes du pays de Revigny (COPARY).



Figure 1 Carte IGN actuelle

La commune de Contrisson se présente comme un village dont l'histoire et l'évolution se lisent encore clairement dans la structure du bâti et dans son organisation territoriale. Son implantation dans un paysage vallonné, alternant espaces agricoles, zones boisées et secteurs naturels préservés, lui confère une identité forte et stable qui a conditionné la forme et la croissance de son urbanisation. La superficie importante du territoire communal, associée à une densité relativement faible, traduit un développement modéré restant fidèle à l'échelle rurale traditionnelle, tout en permettant une progression maîtrisée de l'habitat contemporain autour du noyau historique.

La commune de Contrisson présente une identité villageoise fortement marquée par un bâti rural traditionnel et par la présence de trois monuments historiques protégés. Ce corpus patrimonial, composé d'une église, d'une maison à pans de bois et d'une ferme, offre une lecture complète de l'histoire locale, à la fois religieuse, domestique et agricole. Cette configuration est particulièrement intéressante car elle associe un édifice majeur structurant, un témoin rare de l'architecture en pan de bois enrichi d'un décor peint, et un ensemble agricole représentatif des formes de l'habitat-productif lorrain.



Figure 2 photographie aérienne <https://www.larandodutacot55.fr/les-communes-contrisson>

La lecture urbaine de Contrisson peut être interprétée comme celle d'un village rural ancien, appelé également « village-tas » dont le noyau s'est constitué autour de l'église et de la rue principale, avec une organisation du bâti mêlant maisons et exploitations agricoles. La qualité patrimoniale de ce type de village tient à la cohérence des gabarits, à l'alignement des façades, au rapport entre la rue et les cours intérieures, ainsi qu'à la présence d'éléments domestiques anciens qui donnent au tissu bâti une échelle humaine.

Sur le plan architectural, Contrisson présente une culture constructive fondée sur la pierre et le bois, avec des formes simples, des toitures marquées, et une logique de regroupement des fonctions, particulièrement visible dans l'ensemble agricole.

L'analyse patrimoniale met en évidence une cohérence remarquable des valeurs historiques représentées par les trois monuments historiques. L'église incarne la dimension spirituelle, collective et symbolique. La maison à pans de bois illustre le patrimoine domestique, la qualité artisanale et la singularité décorative. La ferme exprime l'histoire productive, les formes de l'économie rurale et la structuration matérielle du village.

Historique

Dans un recueil d'actes de l'abbaye de Jeand'heures portant la date de 1126, cette commune est désignée Contreson. En 1219, elle prend le vocable de Contressons. Au XIII^e siècle, elle est inscrite sur les registres de la chambre des comptes de Bar, sous Contrixons. Depuis 1607, époque à laquelle remontent les actes de l'état civil, le nom de ce village a toujours été orthographié Contrisson. L'étymologie de Contrisson, permet de supposer que ce nom lui vient de la rivière de Saulx, d'où l'appellation de Contre-Saulx, et par corruption, Contreson, puis Contrisson.

L'origine ancienne de Contrisson se manifeste à travers la trame du village, dont le nom est attesté dès le XII^e siècle et qui s'est formé autour d'un premier noyau constitué d'un habitat groupé, d'un parcellaire irrégulier issu du Moyen Âge et d'un réseau viaire convergeant vers le monument majeur de la commune, l'église Saint-Quentin. Ce monument, dont les parties les plus anciennes remontent à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, représente l'un des ensembles gothiques flamboyants les plus remarquables du secteur. Sa silhouette élancée, la richesse de son architecture et sa position centrale en font un véritable repère visuel et symbolique, structurant non seulement l'image du village mais aussi la perception du paysage environnant.

Evolution du territoire

Les sources cartographiques anciennes permettent de retracer l'évolution du village et de son territoire.

La carte de Cassini du XVIII^e siècle révèle un bourg concentré, structuré autour de l'église. Aujourd'hui classée monument historique, cette dernière demeure l'élément dominant du paysage urbain et le point de référence des espaces publics du centre.



Figure 3 Carte de Cassini du XVIII^e siècle

Les cartes d'Etat-Major confirment cette organisation, tout en montrant l'amorce d'un développement des voies de communication. L'entité bâtie est principalement développée le long de ces axes, structurés autour du vide central situé au cœur du village.



Figure 4 : Carte de l'état-major (XIXe siècle)

Autour de l'église, le tissu ancien conserve ses caractéristiques originelles. La continuité du parcellaire, la régularité des gabarits, la présence de maçonneries anciennes, de toitures traditionnelles ou encore de décors en pans de bois donnent à ce centre historique une cohérence architecturale d'une grande lisibilité.

Les photographies aériennes du XXe siècle montrent que le noyau bâti reste fidèle à son organisation historique.



Figure 5 photographie aérienne 1950-1965

Le village s'est conséquemment étendu à partir des années 1990, suite à l'implantation d'un site d'Arcelor Mittal. Ainsi, entre les années 1990 et 2000, la commune a connu une dynamique d'expansion pavillonnaire sur sa frange est. Elle dessine un arc de cercle autour du vieux-bourg, relativement dense et bien connectée, étendant donc plus la morphologie du village-tas. En périphérie de cette grande extension, un nouvel axe a percé dans les années 1990, afin de reporter le trafic routier hors du centre-bourg. Dans les années 2010, une seconde extension de plus petite ampleur a également été réalisée en limite nord-est sous la forme d'habitats plus dispersés



Figure 2 Vue aérienne actuelle Carte IGN

L'évolution contemporaine de Contrisson a engendré des extensions résidentielles formées de constructions plus récentes, introduisant des langages architecturaux, des matériaux et des gabarits sans lien direct avec l'héritage historique.

Aujourd'hui, le centre-bourg de Contrisson conserve une forme urbaine compacte d'origine villageoise, organisée autour d'un noyau ancien lisible, structuré par quelques rues principales et un système d'espaces publics simples. La lecture du centre est dominée par la présence de l'église Saint-Quentin, qui joue toujours le rôle de repère majeur et de polarité patrimoniale et urbaine.

Le centre se présente comme un tissu bâti relativement continu le long des rues, avec des maisons et corps de fermes alignés ou légèrement en retrait. Les parcelles sont souvent profondes, avec une organisation typique "rue – cour – jardin / arrière-cour". Cette structure correspond à un village rural où le bâti ancien reste fortement lié à une logique agricole et domestique.

La commune combine aujourd'hui ce noyau patrimonial avec des extensions pavillonnaires périphériques, ce qui crée un contraste de densité, de gabarit et de rapport à l'espace public.

Les édifices remarquables

Quelques édifices emblématiques transmettent l'histoire urbaine de la commune avec un cadre bâti du village structuré autour de ces éléments remarquables.



Figure 7 Edifices remarquables de Contrisson

1. Château seigneurial



Figure 8 Etat actuel du château de Contrisson

La seigneurie de Contrisson, est possédée au XIII^e siècle par Béatrice de Beurey. Elle passe à Marie de Quiévrain, épouse en secondes nocces de Jean de Joinville, fils du grand historien de Saint Louis. Elle fut cédée en 1281 au comte de Bar. Au début du XVI^e siècle, elle appartient à Jean de Nancy. Et c'est vers 1700 qu'elle passa à la famille Colin. Le château fut alors embelli par son propriétaire Charles-Bernard Colin. C'était l'évêque des Thermopyles et abbé commendataire de Sturzelbronn. On lui doit la très belle façade, détruite en 1795. Aujourd'hui, seule subsiste la porte d'entrée avec sa balustrade en pierre de taille.

2. Lavoir



Figure 9 Etat actuel du lavoir

Autrefois plusieurs lavoirs existaient dans la commune de Contrisson. On notait la présence de plusieurs routoirs, ou roussoirs, qui permettaient le rouissage du chanvre. Cette opération permettait la séparation de l'écorce et de la tige.

Trois lavoirs appartenaient à des particuliers, deux étaient publics. Celui encore actuellement existant fût construit en 1909. Le bâtiment est en bois, autrefois entièrement fermé. Restauré en 2009, le bâtiment du lavoir est désormais ouvert.

3. L'église Saint-Quentin



Figure 10 Eglise Saint-Quentin

L'église Saint-Quentin, classée monument historique par arrêté du 13 août 1990, constitue la principale centralité patrimoniale et urbaine de Contrisson. Il s'agit d'une église à trois nefs, construite à la fin du XVe et au XVIe siècle, relevant du gothique flamboyant. Par sa volumétrie, sa silhouette et sa présence symbolique, l'église joue le rôle de repère spatial et paysager. Elle structure la perception du bourg et organise, de manière directe ou indirecte, les cheminements et la hiérarchie des espaces publics.

4. La maison à pans de bois, 9 rue Simon



Figure 11 – Maison à pans de bois

La maison à pans de bois est classée monument historique par arrêté du 2 novembre 1992. Cette maison est constituée d'une structure à pans de bois et présente un décor peint, avec un rez-de-chaussée en pierre de taille. Dans un village de ce type, une telle maison représente un marqueur patrimonial fort, à la fois parce que le pan de bois est un mode constructif exigeant et fragile, et parce que le décor peint introduit une dimension artistique rare.

5. La ferme – 98 petite rue



La ferme dont les façades et les toitures sont inscrites monument historique par arrêté du 14 décembre 1992. Cet ensemble de la première moitié du XIX^{ème} siècle constitue un témoin essentiel du fonctionnement historique du village, car il incarne la dimension productive et l'organisation traditionnelle du bâti rural. Cette maison est constituée d'une structure à pans de bois et présente un décor peint, avec un rez-de-chaussée en pierre de taille

Figure 12 – Ferme à pans de bois

Abords des Monuments Historiques

Concernant la protection patrimoniale, les abords des trois monuments historiques relèvent actuellement du régime général prévu par l'article L.621-30 du code du patrimoine, un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux au sein du périmètre de protection, en co-visibilité avec les monuments historiques sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.



Figure 13- Périmètre de 500 mètres des trois monuments historiques

Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords

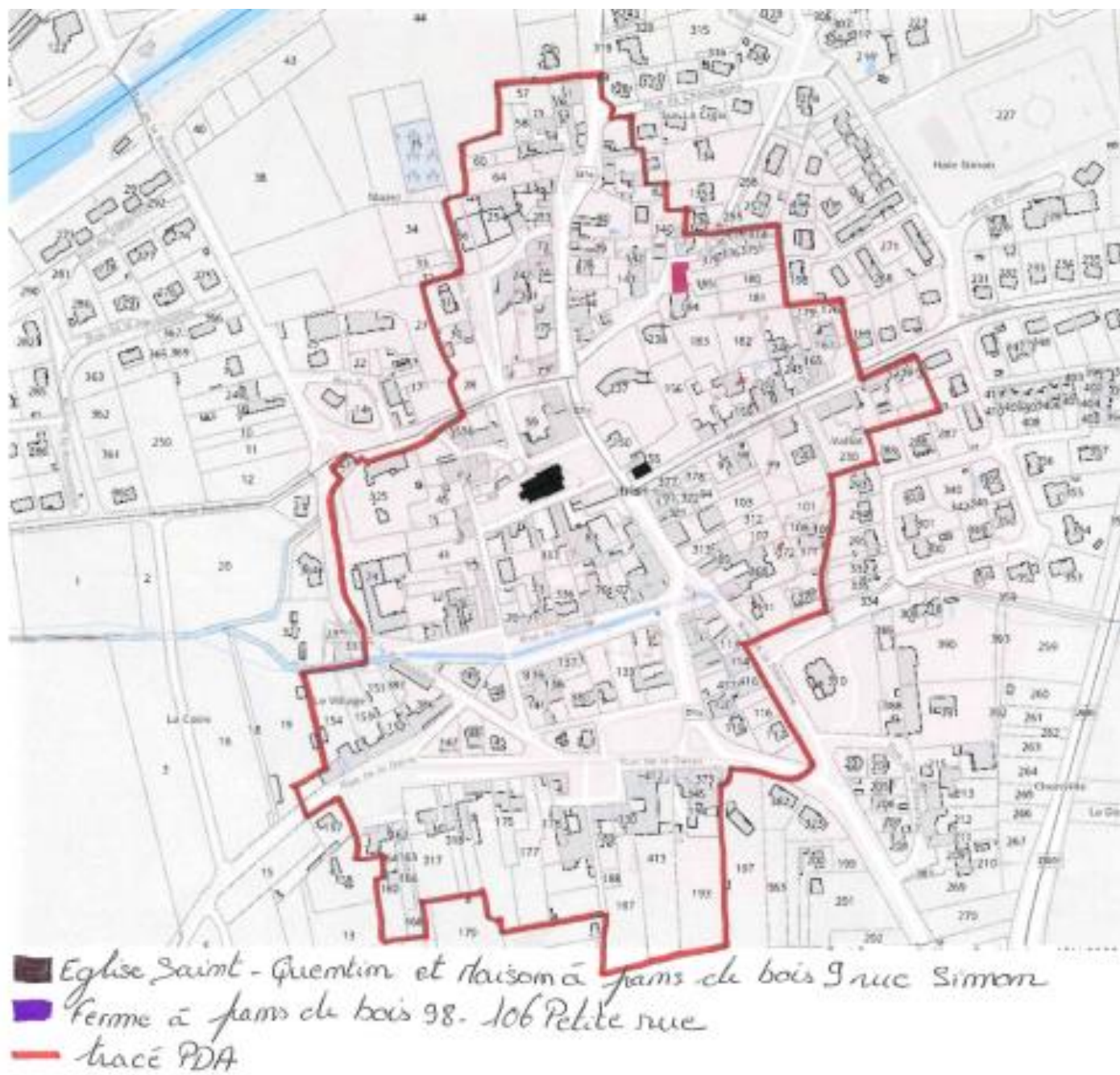
Depuis la loi Solidarité et Renouvellement urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du pays de Revigny (COPARY), l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine propose un périmètre délimité des abords des trois monuments historiques qui vient en remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres.



Figure 14 Périmètre délimité des abords des trois monuments historiques proposé par l'UDAP de la Meuse (en rose)

Tracé détaillé – proposition de périmètre délimité des abords des trois monuments historiques de Contrisson



Objectifs du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L.621-30 du code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

La création d'un PDA autour de l'Eglise Saint-Quentin, la maison à pans de bois et la ferme de Contrisson offrirait un outil réglementaire adapté aux enjeux locaux. Elle permettrait de dépasser la simple logique du rayon de 500 m en intégrant des éléments paysagers et urbains significatifs, comme les alignements bâtis, les perspectives d'entrée de village et vers les monuments historiques.

L'objectif de ce nouveau périmètre est de réserver l'action de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meuse sur le secteur le plus cohérent afin de recentrer ses missions sur des enjeux patrimoniaux et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation des trois monuments historiques situés au cœur de la commune. Ce PDA a également pour objectif de préserver le tissu bâti formant l'écrin des monuments historiques afin d'assurer la qualité des travaux qui y sont réalisés et de contrôler leur impact visuel dans cet environnement. Il vise aussi à préserver les perspectives sur les monuments. Ce nouveau tracé se veut simple et pertinent.

Le périmètre délimité des abords intègre l'emprise bâti du centre ancien valorisant les perspectives vers l'église Saint-Quentin et les deux monuments historiques à pans de bois.



Figure 15 : Perspectives vers l'église Saint-Quentin préservées dans le périmètre délimité des abords



Figure 16 : Les alignements de constructions traditionnelles sont à préserver

Le village est constitué de maisons ou de bâtis anciens mitoyens en pierre ou à pans de bois avec un gabarit similaire et présentant un front bâti continu et régulier. Ces constructions traditionnelles sont en général de petite taille (en moyenne deux ou trois travées) et peu élevée (R+1), avec des toitures à deux pans en tuiles terre cuite rouge brun et faitage principalement parallèle à la rue



Figures 17 et 18 : Les alignements de constructions traditionnelles sont à préserver



Le périmètre exclu les zones industrielles et les constructions récentes des lotissements, sans rapport historique ou architectural avec les monuments historiques.



Figure 19 : Les constructions récentes à proximité de la ferme (monument historique) sont exclues du PDA

En dehors du noyau ancien de Contrisson, l'évolution contemporaine a engendré des extensions résidentielles formées de constructions plus récentes, introduisant des langages architecturaux, des matériaux et des gabarits sans lien direct avec l'héritage historique. Ces secteurs, souvent implantés en périphérie immédiate du bourg traditionnel, répondent à des besoins modernes d'habitat mais ne participent pas à la mise en valeur des monuments historiques. Leur organisation est plus régulière et standardisée, les formes de toitures et les volumes diffèrent sensiblement des typologies anciennes, et la perception des monuments depuis ces zones est soit inexistante, soit dépourvue d'enjeux patrimoniaux spécifiques. Leur intégration dans le périmètre de protection ne se justifie pas, car ils n'exercent aucune influence sur la lecture historique du village ni à la valorisation des monuments historiques.



Figure 20 : Les constructions récentes et bâtiments agricoles sont exclues du PDA

Les secteurs urbanisés et les zones industrielles ne présentent pas de lien historique, ni architectural avec le centre ancien de Contrisson. Ces secteurs ne sont pas intégrés dans le périmètre délimité des abords.

En conclusion, le périmètre proposé cible les enjeux historiques et urbains aux abords immédiats de l'église Saint-Quentin, de la maison à pans de bois et la ferme.

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l'enquête publique), tous les travaux à l'extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l'intérieur seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.



Bibliographie et Sitographie

Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map>

Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Chanteraine>

Google maps : <https://www.google.fr/maps>

Monumentum : <https://www.monumentum.fr>

<https://chouettebalade.fr/au-pays-de-saulx/circuit-au-pays-de-saulx/contrisson>

